Directive 546 (1998)[1]

Instruction élémentaire en science et technologie

Assemblée parlementaire

Se référant à sa Recommandation 1379 (1998) relative à l'instruction élémentaire en science et en technologie, l'Assemblée invite sa commission de la science et de la technologie, vu l'importance de cette question, à rédiger tous les trois ans un rapport sur les efforts déployés dans les Etats membres pour promouvoir la diffusion des connaissances scientifiques et techniques élémentaires, et à soumettre ce rapport à l'Assemblée.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 juin 1998 (23e séance) (voir Doc. 8122, rapport de la commission de la science et de la technologie, rapporteur: Mme Terborg). Texte adopté par l'Assemblée le 25 juin 1998 (23e séance).